Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

compensation. De nouvelles informations nous permettent de mieux exprimer la décision prise. Il a donc été convenu que, pour le moment du moins, *chaque inspecteur* est libre de faire employer, dans les écoles de son arrondissement, le procédé qu'il jugera le meilleur et qui, surtout lui donnera les meilleurs résultats.

BIBLIOGRAPHIE

On ne trouvera pas moins de quatre cartes dans le fascicule de cette semaine du **Nouveau Larousse illustré :** celles des départements de la *Seine*, de *Seine et-Marne*, de *Seine-et-Oise* et de *Seine-Inférieure ;* on y trouvera d'autre part le plan de la bataille de *Sedan*. C'est un exemple de plus, après tant d'autres, de l'exceptionnelle documentation catographique de ce dictionnaire encyclopédique. Nous citerons, dans le même fascicule, d'excellentes biographies de *Sedaine, Sée, Seeley, Segrais, Séguier, Séguin, Ségur*, toutes illustrées de jolis portraits ; on peut dire que, dans le fascicule suivant, toutes les branches sont représentées : le droit avec un long article sur la *Séparation ;* la géographie avec une étude sur le *Sénégal ;* l'histoire avec les notices consacrées à *Sémiramis*, à *Sénèque*, à la guerre de *Sept ans*, aux *Massacres de Septembre*, au *4 Septembre ;* la linguistique avec les mots *Sémantique* et *Sémitique ;* la philosophie avec les mots *Sensation*, *Sensibilité*, *Sensualisme ;* et combien d'autres nous pourrions encore citer !

La *Serbie*, sur laquelle de récents événements ont si vivement attiré l'attention, fait l'objet dans le 3me fascicule de cette semaine du *Nouveau Larousse illustré*, d'un article très documenté et très instructif : on y trouvera tout ce qu'il est intéressant de connaître sur la configuration du pays, ses productions, son organisation politique et militaire, son histoire, sa littérature. A signaler dans le même fascicule un excellent résumé sur les *Sérums ;* les biographies de *Matilda Serao*, *Serpa Pinto, Serpette*, *Serrano y Dominguez*, *Olivier de Serres*, *Serret*, *Servan*, *etc.*

On trouvera, dans le fascicule 395, un document très original : c'est une double planche, tirée en bistre, et dans laquelle on a réuni, pour accompagner l'article *Signature*, plus de deux cent quarante signatures de personnages célèbres de tous les temps, souverains, hommes d'Etat, hommes de guerre, savants, écrivains, artistes ; il y a là un ensemble tout à fait unique et qui présente un réel intérêt tout à la fois au point de vue historique et au point de vue graphologique. A quelques pages de là, une autre planche, consacrée à la *Sigillographie* et en bistre également, nous montre une trentaine de pièces fort curieuses, sceaux sur double et sur simple queue, sceau assyrien, bulle de Charles le Chauve, etc.

A signaler cette semaine un fascicule très varié. Presque toutes les sciences s'y trouvent représentées : la géologie avec une substantielle notice sur le système *Silurien ;* les mathématiques avec les mots *Similitude*, *Singulier*, *Sinus ;* la zoologie avec une étude sur les *Singes*, qu'accompagne un très beau tableau synthétique ; la physique avec un article détaillé sur les *Siphons*, les mots *Sirène*, *Sismographe*.

En ce moment où tout ce qui a trait à la Russie est à l'ordre du jour, on lira avec intérêt l'excellent article ethnologique et linguistique consacré au mot *Slave*. A signaler dans le même fascicule les biographies de *Skarbina*, *Skobelev*, *Skredsvig*, *Smet de Naeyer*, *Adam Smith*, *Smollett*, *Sobieski*, *Socrate ;* des notices géographiques sur *Smyrne* et *Soissons ;* un article scientifique sur le *Sodium*, etc.

AVIS OFFICIELS

Avis au corps enseignant et aux Commissions scolaires du canton de Fribourg concernant les dispositions relatives aux prochains examens officiels des classes primaires.

Tit.,

Désirant prévenir toute omission regrettable dans les préparatifs des examens officiels, la conférence inspectorale a adopté les dispositions suivantes touchant les prochains examens des classes primaires :

I. *Etablissement des Tableaux généraux de la progression.* — Ces tableaux seront dressés en *deux doubles identiques*, dont l'un restera au registre onglet et l'autre sera remis à l'Inspecteur.

Devront figurer sur ces deux Tableaux :

1° Avec la note moyenne obtenue lors de l'examen d'émancipation : tous les élèves émancipés avant l'âge légal, à teneur de l'art. 42 de la loi ;

2° Avec la note moyenne 1 (un) : tous les élèves promus, avant l'âge légal d'émancipation, à l'école régionale ou secondaire (collège, école professionnelle ou industrielle, école des arts et métiers, école d'agriculture, etc.)

3° Avec les notes de mérite obtenues pour chacune des branches du programme : *tous les élèves inscrits au jour de l'examen.*

Ils y seront classés par *cours et ordre de mérite,* en commençant par le cours supérieur. Le maître est prié de laisser au moins une ligne d'intervalle entre chaque cours.

La note moyenne sera calculée : 1° pour chaque élève ; 2° pour chacune des colonnes d'absences ; 3° pour chacune des branches qui figurent au tableau de la progression, au-dessous du total vertical de toutes les colonnes relatives aux absences et aux différentes branches du programme. Les fractions ne sont admises que pour les notes moyennes ; elles s'arrêteront aux dixièmes.

Il est bien entendu que les trois notes de : *a*) conduite, *b*) d'application et *c*) d'ordre, d'exactitude et de propreté n'entrent pas en ligne de compte pour l'établissement de la note moyenne.

Les deux tableaux ainsi dressés seront transmis à la Commission scolaire pour mention, par les mots *favorable* ou *défavorable,* des préavis relatifs aux demandes de congé ou d'émancipation.

Chaque demande d'émancipation exceptionnelle, prévue à l'article 42*a* de la loi, devra, cas échéant, être accompagnée d'un préavis écrit, *spécial* et *motivé* de la Commission scolaire établissant l'état de la famille intéressée au point de vue moral et matériel. Ce préavis est *individuel* et *nécessaire* pour obtenir l'émancipation pour raison d'indigence extrême.

Inutile d'inscrire sur le tableau des demandes de congé ou d'émancipation qui ne rentreraient pas dans les conditions légales.